



[violation de propriété par voisin

Par **patoche_old**, le **26/09/2007** à **14:58**

Bien que par téléphone je lui en est manifesté mon refus lors d'une récente conversation téléphonique , un nouveau voisin, semble t il gêné par la vue de deux arbres centenaires situés au milieu de mon terrain , a pénétré en compagnie d'un élagueur dans ma propriété .

En mon absence et sans autorisation de ma part il a fait établir de sa propre autorité un devis d'éradication et d'élagage de ces deux arbres ... devis qu'il m'a fait personnellement parvenir ce jour.

j'aimerais savoir si:

A/ je peux porter plainte pour violation de domicile: la preuve en étant apportée par l'envoi de ce devis par lui même a mon domiciel parisien dont la nature même prouve qu'ils sont rentrés chez moi

B / lui notifier qu'a l'avenir, le le tiendrai pour personnellement et juridiquement responsable de toute dégradation , élagage ou deterioration vengeresse qu'aurait pu engendre mon refus

C / sous quelles formes dois je notifier ma plainte

Merci par avance